

(Abolition des droits de douane sur les produits industriels:) bonne nouvelle pour la place économique et les consommateurs

21.12.2017

D'un coup d'oeil

Le Conseil fédéral a décidé d'abolir unilatéralement les droits de douane sur les produits industriels. Cela permettra de réduire les dépenses pour l'importation de ces produits de quelque 490 millions de francs par an. D'après les estimations, cela donnera une impulsion de 860 millions de francs par an en faveur de l'économie suisse. L'abolition des droits de douane sur les produits industriels est une mesure efficace pour lutter contre le niveau élevé des prix en Suisse.

Du point de vue macroéconomique, il est évident que la baisse des barrières à l'importation entraîne plus de prospérité. Surtout pour le pays importateur. La Suisse prélève depuis des années des droits de douane très bas sur les produits industriels importés – à l'exception des textiles et des habits. Ces droits se montent à 1,8% en moyenne seulement.

Les charges administratives diminuent

Il existe cependant aussi des droits de douane «occultes» sous la forme de charges administratives. Les entreprises doivent rassembler les données pertinentes, calculer les droits de douane, effectuer le paiement et établir les certificats d'origine. Ceux-ci sont nécessaires aujourd'hui lorsque des produits industriels sont exonérés de droits de douane sur la base d'un accord de libre-échange. L'établissement de ces certificats est très lourd pour l'importateur, car il doit attester au moyen de documents que l'exonération de droits de douane est justifiée. Si la Suisse abolit tous les droits de douane pesant sur les produits industriels, les entreprises n'auront plus besoin de certificats d'origine pour les produits consommés en Suisse.

Les consommateurs bénéficieront de prix inférieurs

Avec l'abolition des droits de douane, les charges administratives et donc les prix des produits importés diminuent. Les consommateurs en profitent aussi. Les fashionistas peuvent se réjouir: les droits de douane sur la confection se montent actuellement à 5,2% en moyenne et ceux sur le cuir et les chaussures à 1,8%.

L'abolition des droits de douane sur les produits industriels constitue de ce fait une mesure efficace pour lutter contre la Suisse en tant qu'îlot de cherté. L'effet sur les prix est plus direct qu'avec une intervention dans le droit des cartels, comme le prévoit l'initiative «pour des prix équitables».

La compétitivité des exportateurs est renforcée

L'abolition des droits de douane sur les produits industriels profitera non seulement aux importateurs et aux consommateurs, mais également aux entreprises exportatrices suisses: comme les prix des produits intermédiaires baissent, les exportateurs pourront vendre leurs produits meilleur marché. Les entreprises gagneront en compétitivité, ce qui est décisif sur des marchés hautement concurrentiels. Les experts estiment que la Suisse verra ses exportations augmenter de 0,4% par an.

L'effet global de la suppression des droits de douane et de la baisse des charges administratives est estimé à 860 millions de francs par an dans l'étude du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche publiée cette semaine (DEFR). Toujours selon cette étude, la baisse des recettes douanières sera compensée en partie par une hausse des recettes fiscales, en lien avec l'impulsion donnée à la croissance.